## Administration financière-Loi

• (1130)

Ma famille est originaire de Norvège. Les mêmes travaux sont exécutés au large de la côte de la Norvège à l'heure actuelle. Les sociétés pétrolières sont à la recherche du gaz et du pétrole dans un milieu analogue à celui que nous trouvons au large de notre côte de l'Atlantique. La Norvège n'a pas un régime comme le nôtre. Elle n'offre pas de subventions semblables à celles du PEP. Pour votre gouverne, monsieur le Président, nos subventions offertes aux termes du PEP sont financées jusqu'à concurrence de 80 p. 100 par les contribuables canadiens. De fait, monsieur le Président, quand les sociétés profitent de certains autres stimulants fiscaux, elles peuvent faire absorber aux contribuables canadiens environ 95 p. 100 des dépenses globales de prospection et d'exploitation des puits.

M. Friesen: La plupart sont secs.

M. Riis: Comme le signale mon collègue, la majorité sont secs. Cela fait partie des règles du jeu, mais ce sont les contribuables canadiens qui paient 95 p. 100 des frais de forage d'un puits de 200 millions de dollars. Si on trouve du pétrole ou du gaz naturel, pour cet investissement de 95 p. 100, le contribuable touche une part, si l'on veut, de 25 p. 100. Essayez de mettre cela en rapport avec la responsabilité. Nous payons 95 p. 100 des frais d'exploitation de nouveaux puits et, si la compagnie a du succès, le contribuable touche 25 p. 100.

J'ai parlé de la Norvège, monsieur le Président, parce que, là-bas, la situation est semblable. Les Norvégiens ont cependant une approche différente. Ils invitent les sociétés pétrolières à explorer leurs fonds sous-marins. Naturellement, les sociétés s'informent de ce qu'elles recevront, des avantages dont elles bénéficieront. La réponse est simple: rien. Pas un sou. Les Norvégiens ont décidé de ne rien investir dans l'exploration; ils se contentent de lancer des invitations aux sociétés pétrolières.

Pourtant, toutes les grandes sociétés pétrolières ont des plates-formes de forage au large des côtes de la Norvège. Si on découvre du pétrole ou du gaz naturel, les Norvégiens, parce qu'ils ont accordé la permission de prospecter, mais sans avoir investi un sou, prennent une part d'environ 80 p. 100, les entreprises devant se contenter de 20 p. 100. Pourtant, monsieur le Président, toutes les sociétés ont accepté, estimant que c'est un bon marché. Mobil Oil, Shell, Imperial Oil et les autres. Imaginez un peu ce qu'on pense dans les conseils d'administration du fait que le Canada fournit 95 p. 100 du capital et se contente de 25 p. 100 en cas de succès.

Quand il s'agit de rendre des comptes, les députés ont une certaine responsabilité. Je ne pense pas que les subventions du PEP tiennent tellement compte de la responsabilité, puisque nous demandons aux petits exploitants, à tous les contribuables, hommes et femmes, de payer les impôts nécessaires à la stimulation de l'économie, à la société en général et à nos programmes sociaux, pendant que nous faisons cadeau de milliards de dollars à un groupe en particulier. Non, ce n'est pas une façon d'être responsable envers ceux qui nous ont élus pour représenter leurs intérêts, qui nous ont demandé de prélever des impôts avec équité et d'investir avec sagesse. C'est une bien piètre façon d'assumer nos responsabilités de députés élus à la Chambre des communes.

A propos de responsabilité, nous pourrions songer aux améliorations qui s'imposent du côté du secteur privé, notamment en ce qui concerne le régime fiscal et tous les stimulants que nous octroyons à l'entreprise privée et aux sociétés d'État. Le Nouveau parti démocratique estime que le projet de loi C-24 ne donne pas les garantis voulues en matière de responsabilités. Cependant, au moment où nous avons examiné le projet de loi instituant Canagrex, mon collègue le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui était membre du comité de l'agriculture, a proposé d'insérer une disposition qui aurait permis au vérificateur général de procéder à une vérification intégrée de l'organisme, chaque fois qu'il l'aurait jugé à propos. C'était un pas dans la bonne voie.

Voilà le genre de responsabilités que nous aimerions retrouver dans le projet C-24. Nous souhaiterions que le vérificateur général puisse, quand il ou elle le jugera à propos, entreprendre une vérification intégrée pour nous assurer que les contribuables en ont pour leur argent. Nous avons créé un précédent à l'occasion de l'étude du projet de loi créant Canagrex afin d'obliger cette entreprise à rendre des comptes. Et c'est le genre de dispositions que nous souhaiterions retrouver dans le C-24.

Nous déplorons l'impossibilité où nous sommes de savoir ce qui se passe dans les filiales des sociétés d'État, lacune que le C-24 ne comble pas. Nous nous préoccupons aussi des sociétés d'État qui n'exercent pas une activité commerciale. Je songe par exemple au Conseil des arts, à Radio-Canada et à l'Office national du film. Ce sont des sociétés d'État qui n'ont pas d'activités commerciales. Si ces organismes sont constitués selon les modalités prévues dans le projet C-24, nous nous demandons si la participation du gouvernement au Conseil des arts sera profitable pour les milieux culturels. Il ne convient pas que le gouvernement soit si étroitement lié au développement culturel de notre pays.

Nous nous opposons au projet de loi C-24 dans sa forme actuelle. Nous regrettons en particulier que les sociétés d'État ne soient pas obligées de rendre des comptes rigoureux.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, c'est certes un plaisir de traiter à nouveau du projet de loi C-24, qui vise à institutionnaliser la prolifération des sociétés d'État au Canada.

D'abord, je crois important de tracer l'historique des sociétés d'Etat. Celles-ci ont joué un rôle très important dans l'édification de notre pays. A cause de considérations d'ordre géographique telles que 4,000 milles de frontière ou à peu près, six fuseaux horaires, la faible densité de population de nombreuses régions et à cause de divers problèmes, nous avons créé des sociétés d'État au fil des années. Nous admettrons tous, je crois, que le Canada ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui si le CN et le CP n'avaient pas existé pour lier entre elles les diverses parties du pays. Il y a quelque cinquante années, on a créé Radio-Canada, l'Office national du film et quelques organismes culturels qui ont contribué à lancer des industries au Canada, au moment où le secteur privé n'était pas en mesure de couvrir notre immense territoire et où notre population n'était pas suffisamment nombreuse pour constituer un marché valable à cet égard. En raison même de notre histoire, la notion de société d'État est très bien acceptée par les Canadiens. Nous pourrions tous reconnaître que les sociétés d'État ont joué un rôle très important dans l'édification de notre pays.